

Garantie des machines De'Longhi





GARANTIE DELONGHI - RESEAU TORREFACTEURS

Hotline SAV PRIVILEGE
Robot café De'Longhi

0970 809 131
Numéro non surtaxé

Durée de garantie des expresso broyeurs et de la Specialista chez De'Longhi (gamme Premium ECAM, FEB, ETAM, ESAM, EPAM, Specialista)

- La garantie est de 2 ans conventionnelle + 1 an d'extension gratuite (pour tout achat à compter du 01/01/2020)
- Cette garantie « pièces et main d'œuvre », débute à compter de la date d'achat par le consommateur et s'applique exclusivement aux produits utilisés à des fins domestiques, en France Métropolitaine. Toute autre utilisation dans le cadre d'un usage professionnel par une personne physique ou morale exclut toute application de la garantie
- Une ligne d'assistance téléphonique dédiée et non surtaxée : 0970 809 131 (appel non surtaxé depuis un poste fixe)
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 19h.
- La mise en relation téléphonique avec un conseiller technique spécialisé pour un diagnostic éventuel.
- Toutes les conditions de garantie sont détaillées sur le site Internet <https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs>

Votre robot n'est plus sous garantie :

Vous trouverez sous <https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees> , les centres SAV les plus proches de chez vous



Pour certains Espresso Broyeurs*, DK Distribution vous prolonge gratuitement la garantie des appareils jusqu'à 5 ans

*références indiquées en bas de page

- DK Distribution vous fait bénéficier d'une extension gratuite de 2 ans en plus de la garantie 3 ans de De'Longhi (pour tout achat à compter du 31/08/2023 chez son torréfacteur), soit une garantie totale de 5 ans
- Cette extension de garantie « pièces et main d'œuvre » débute à compter du premier jour de la 4ème année jusqu'aux termes de la 5ème année et s'applique exclusivement aux produits commercialisés et livrés par DK DISTRIBUTION à ses clients, après vérification de son numéro de série. Elle ne s'applique aussi exclusivement qu'aux produits utilisés à des fins domestiques, en France Métropolitaine et uniquement si l'appareil n'a pas dépassé 10000 expressos sur son compteur. Toute autre utilisation dans le cadre d'un usage professionnel par une personne physique ou morale exclut toute application de la garantie
- En cas de panne pendant les deux ans d'extension de la garantie, l'appareil devra être déposé dans un centre agréé par De'Longhi (Vous trouverez sous <https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees>, les centres SAV les plus proches de chez vous). Le consommateur devra envoyer, à DK Distribution ([dkdistribution.fr](https://www.dkdistribution.fr)), le devis de la réparation avec le numéro de série de l'appareil et facture d'achat. Si les conditions d'application de la garantie sont confirmées, DK DISTRIBUTION prendra en charge le coût de la réparation.
- Toutes les conditions de cette extension de garantie sont détaillées sur le site Internet [dkdistribution.fr](https://www.dkdistribution.fr)

Liste des appareils concernés par cette extension de garantie : (valable uniquement en France Métropolitaine)

FEB3515.B, FEB3515.TB, FEB3535.B, FEB3535.SB, FEB3535.W, FEB3555.B, FEB3575.S, FEB3795.S, FEB3795.T, FEB2931.SB, FEB2942.TB, FEB2961.B, FEB2961.SB, FEB2981.TB, ECAM46.860.B, ECAM450.65.G, ECAM450.65.S, ECAM450.86.T, ECAM610.74.MB, ECAM610.75.MB, ECAM650.55.MS, ECAM650.75.MS, ECAM650.85.MS, EPAM960.75.GLM, FEB4435.B, FEB4435.W, FEB4435.BG, FEB4455.B, FEB4455.W, FEB4455.BG, FEB4455.G

Votre robot n'est plus sous garantie :

Vous trouverez sous <https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees>, les centres SAV les plus proches de chez vous.



Pour certains appareils* de la gamme Dedicca, DK Distribution vous prolonge gratuitement la garantie des appareils jusqu'à 3 ans

*références indiquées en bas de page

- DK Distribution vous fait bénéficier d'une extension gratuite de 1 an en plus de la garantie 2 ans de De'Longhi (pour tout achat à compter du 31/08/2023 chez son torréfacteur), soit une garantie totale de 3 ans
- Cette extension de garantie « pièces et main d'œuvre » débute à compter du 1er jour de la 3ème année jusqu'aux termes de cette 3ème année et s'applique exclusivement aux produits commercialisés et livrés par DK DISTRIBUTION à ses clients, après vérification du numéro de série. Elle ne s'applique aussi exclusivement qu'aux produits utilisés à des fins domestiques, en France Métropolitaine. Toute autre utilisation dans le cadre d'un usage professionnel par une personne physique ou morale exclut toute application de la garantie
- En cas de panne pendant l'année d'extension de garantie, l'appareil devra être déposé dans un centre agréé par De'Longhi (vous trouverez sous <https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees>, les centres SAV les plus proches de chez vous). Le consommateur devra envoyer, à DK Distribution ([dkdistribution.fr](https://www.dkdistribution.fr)), le devis de la réparation avec le numéro de série de l'appareil et facture d'achat. Si les conditions d'application de la garantie sont confirmées, DK DISTRIBUTION prendra en charge le coût de la réparation.
- Toutes les conditions de cette extension de garantie sont détaillées sur le site Internet [dkdistribution.fr](https://www.dkdistribution.fr)

Liste des appareils concernés par cette extension de garantie : (valable uniquement en France Métropolitaine)

EC695.M, EC695.BK, EC695.R, EC695.W, EC795.BG, EC795.GY, EC885.BG, EC885.GY, EC885.M, EC950.M

Les autres références de la gamme Dedicca bénéficient de la garantie conventionnelle de 2 ans directement en station SAV agréées De'Longhi

<https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees>

